

Les limites du pays de Redon

L'émergence d'un «pays de Redon» est toute récente: ce n'est que vers 1950 que l'expression apparaît pour désigner l'une des nouvelles «régions agricoles». Mais il est intéressant d'examiner les limites des différentes circonscriptions dont Redon a fait partie, et la situation de Redon par rapport à ces limites. Ce sera l'un des buts de cette étude.

Mais il convient d'abord de mieux circonscrire la notion de «pays». Ce sont les géographes français du début du siècle, notamment Vidal de la Blache et Gallois, qui ont remis en l'honneur la vieille notion, plus ou moins négligée depuis plus d'un millénaire, de «pays». Le «pays» était pour eux une petite unité régionale pourvue d'un nom propre traditionnel correspondant à une unité physique, à une niche morphologique, pédologique et biogéographique, et qu'un groupe humain a occupée, a mise en valeur en s'y adaptant, en la façonnant au cours d'une évolution spontanée millénaire, exemple de «convivence», selon l'expression de Le Lannou, entre l'homme et la nature. En fait, la plupart des noms de «pays» remis en honneur par les géographes de l'école française sont ceux d'anciens «pagi» mérovingiens ou carolingiens. Mais ceux-ci, dans une grande partie de la Gaule, étaient de deux natures, bien différenciées par Longnon dans son Atlas historique. Les uns correspondaient à des étendues physiquement distinguées par leurs sols ou leur végétation, par exemple la Beauce, «Belsa», terme désignant un sol, ou le Perche, «Pertica silva». Les autres étaient de véritables circonscriptions centrées sur un chef-lieu, cité, agglomération ou château qui en est l'éponyme, par exemple l'Avranchin (Avranches), le Cotentin (Coutances), le Beauvaisis (Beauvais), le Vermandois (Vermand)... Apparaît aussi en Bretagne, au haut-Moyen Age, un troisième type de «pays» qui ne correspond ni à un espace caractérisé par la géographie physique, ni à une circonscription polarisée. Un bon exemple en est le Trégor, «pagus Tricurius», qui n'est pas le pays (de la ville) de Tréguier. Au contraire, le nom breton de Tréguier, Landreger, veut dire: le sanctuaire (lan) du (pays de) Treger.

Ce type de pays breton ne s'est guère développé que dans la moitié nord-ouest de la péninsule. Celui qui s'approchait le plus de Redon était l'immense et vague Porhoet: «Pou tre coet», «Pagus trans silvam». Bien

que ses limites soient mal connues, l'on pense qu'il pouvait couvrir — entre autres — la partie méridionale du diocèse de Saint-Malo.

1) Redon poste avancé du Pays de Vannes.

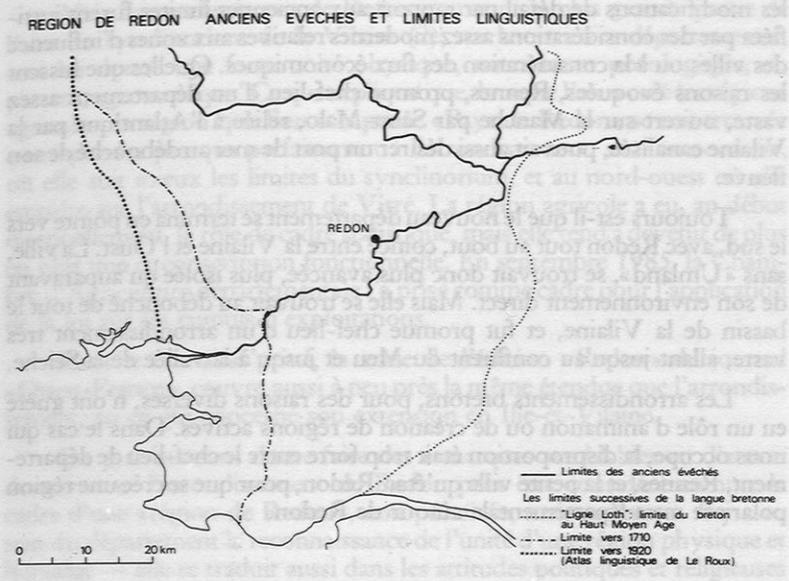
Les «pays» (pagi) que mentionne le Cartulaire dans la région de Redon sont les anciennes circonscriptions gallo-romaines, en fait les cités devenues évêchés : Pagus veneticus, Pagus redonicus, Pagus namneticus : pays de Vannes, de Rennes et de Nantes. Redon se trouvait en Pays de Vannes, à la limite extrême de ce pays que la Vilaine séparait du Pays de Nantes. A une vingtaine de kilomètres au nord-est commençait le Pays de Rennes. A une vingtaine de kilomètres au nord, c'était le diocèse de Saint-Malo et, sans doute, le Pays breton de Porhoet. L'abbaye apparaît donc bien comme un poste avancé, un poste frontière implanté par Convoion face aux antiques cités de Rennes et Nantes.

Le sentiment d'appartenance aux anciens diocèses est toujours très vif en Bretagne bretonnante; il ne semble pas qu'il en soit de même en Haute-Bretagne. Mais il faudrait, pour se prononcer sur ce point, des enquêtes ethnographiques approfondies.

En tout cas, dans le domaine de l'architecture vernaculaire, l'ancienne limite du diocèse de Vannes demeure une réalité, tout au moins vers les diocèses de Saint-Malo et de Rennes. Le type de construction : volume, ouvertures, pente du toit est tout à fait semblable à celui du Vannetais morbihannais et différent de ceux du Porhoet et du Pays de Rennes. L'usage de blanchir au moins les encadrements des ouvertures à la chaux fait partie de cette tradition.

Sur le plan de la géographie historique linguistique, les choses sont plus complexes. La «ligne Loth», que l'on pense devoir marquer la plus grande extension du breton au haut Moyen Age, passe à l'est de Redon; mais entre cette ligne et la Vilaine, les toponymes bretons sont rares et espacés. La lecture du Cartulaire et aussi le fait que, à l'ouest de Redon, les toponymes bretons soient beaucoup plus denses, permettent de supposer que Redon a dû un temps, se trouver sur la frontière linguistique, soit avant des poussées ultimes de colonisation bretonne, soit après un premier recul de la limite linguistique. Mais cette époque est si obscure, qu'il serait imprudent de conclure trop fermement. Une chose remarquable d'ailleurs est que, contrairement aux secteurs central et septentrional de la limite linguistique, le recul ici a été lent et graduel, comme le montrent des cartes anciennes (1).

(1) Notamment une carte de Nuremberg : «Britannia Ducatus» sans doute du début du XVIII^e siècle.



Une chose est surprenante: c'est que Redon ne semble pas avoir profité de sa situation en tête d'estuaire, à un confluent, au centre d'un lieu de convergence de multiples cours d'eau et de vallées, le plus remarquable sans doute de toute la Bretagne, pour se constituer une zone d'influence qui aurait pu être le cadre d'un pays. A l'époque féodale, ce sont les seigneurs de Rieux, plus en aval, à un vieux passage utilisé par les Romains, mais dans l'ensemble plus mal situé que Redon, qui se sont taillé une puissante seigneurie, qui elle non plus d'ailleurs n'a été le cadre d'aucun ensemble territorial durable.

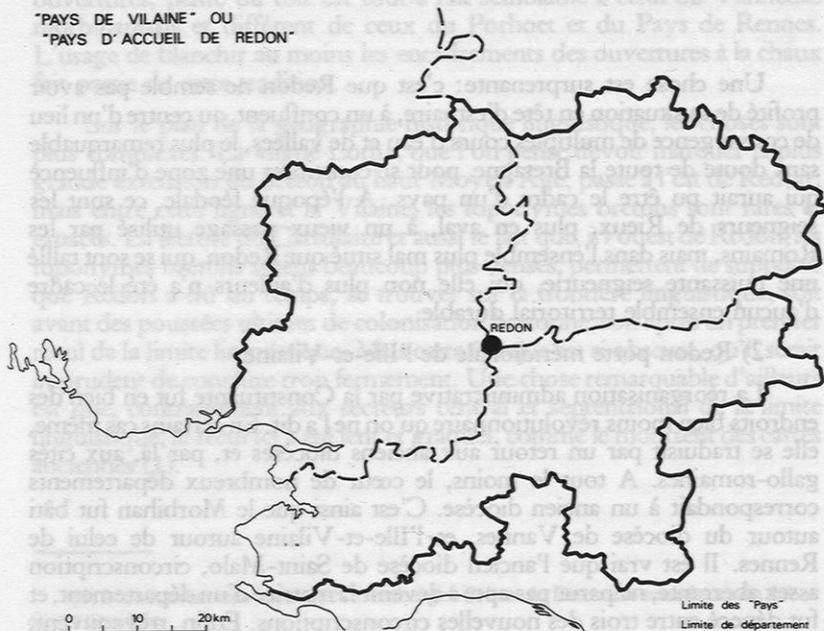
2) Redon porte méridionale de l'Ille-et-Vilaine

La réorganisation administrative par la Constituante fut en bien des endroits bien moins révolutionnaire qu'on ne l'a dit. En certains cas même, elle se traduisit par un retour aux anciens diocèses et, par là, aux cités gallo-romaines. A tout le moins, le cœur de nombreux départements correspondait à un ancien diocèse. C'est ainsi que le Morbihan fut bâti autour du diocèse de Vannes, et l'Ille-et-Vilaine autour de celui de Rennes. Il est vrai que l'ancien diocèse de Saint-Malo, circonscription assez aberrante, ne parut pas apte à devenir la matrice d'un département, et fut dépecé entre trois des nouvelles circonscriptions. Enfin, très souvent,

les modifications de détail par rapport aux anciennes limites furent justifiées par des considérations assez modernes relatives aux zones d'influence des villes ou à la considération des flux économiques. Quelles que fussent les raisons évoquées, Rennes, promue chef-lieu d'un département assez vaste, ouvert sur la Manche par Saint-Malo, reliée à l'Atlantique par la Vilaine canalisée, pouvait aussi désirer un port de mer au débouché de son fleuve.

Toujours est-il que le nouveau département se termina en pointe vers le sud, avec Redon tout au bout, coincé entre la Vilaine et l'Oust. La ville, sans « Umland », se trouvait donc plus avancée, plus isolée qu'auparavant de son environnement direct. Mais elle se trouvait au débouché de tout le bassin de la Vilaine, et fut promue chef-lieu d'un arrondissement très vaste, allant jusqu'au confluent du Meu et jusqu'à la vallée de la Seiche.

Les arrondissements bretons, pour des raisons diverses, n'ont guère eu un rôle d'animation ou de création de régions actives. Dans le cas qui nous occupe, la disproportion était trop forte entre le chef-lieu de département, Rennes, et la petite ville qu'était Redon, pour que se crée une région polarisée intradépartementale autour de Redon.



Mais l'arrondissement de Redon couvrant la plus grande partie de l'aire du synclinorium de la Vilaine (2), sur le territoire départemental, ceci lui donne une forte unité physique, notamment pédologique, et, partant, agronomique. Ce qui explique que, lorsque l'on a créé les régions agricoles, la région que l'on a baptisée «Pays de Redon» se soit trouvée correspondre presque parfaitement à l'arrondissement, sauf au nord-est, où elle suit mieux les limites du synclinorium, et au nord-ouest où elle empiète sur l'arrondissement de Vitré. La région agricole a eu, au début essentiellement, le rôle de cadre statistique, mais elle tend à devenir de plus en plus une circonscription fonctionnelle. En septembre 1985, la Chambre d'Agriculture départementale l'a prise comme cadre pour l'application de la loi sur les cumuls d'exploitations.

Dans le domaine privé, la zone de l'édition «Redon» du journal «Ouest-France», couvre aussi à peu près la même étendue que l'arrondissement, en ce qui concerne son extension en Ille-et-Vilaine.

On pourrait sans doute faire des remarques semblables en d'autres domaines et l'arrondissement de Redon peut être considéré comme le cadre d'une «région de Redon», non polarisée, mais uniforme. Il y a au sein du département la reconnaissance de l'unité d'une région physique et humaine — elle se traduit aussi dans les attitudes politiques et religieuses — assez originale. Mais les principaux caractères de cette région se retrouvent aussi au-delà des limites départementales.

3) Les premières extensions extra-départementales.

Les limites départementales correspondent rarement à des limites agronomiques, et les administrations de l'agriculture ont essayé de regrouper les régions de départements limitrophes présentant les mêmes caractères de part et d'autre d'une limite départementale. C'est ainsi que la région «Pays de Redon» de l'Ille-et-Vilaine a été regroupée avec les régions des départements voisins présentant les mêmes caractères : région dite aussi «Pays de Redon» en Loire-Atlantique, et «Région Centrale» du Morbihan. Cette «Grande Région Agricole» (GRA) se prolonge même en Finistère et a pris une extension telle qu'elle va de la Pointe du Raz à la Mayenne. Ceci, évidemment, lui enlève beaucoup de l'impact humain qu'elle aurait pu avoir si elle était restée limitée à la Loire-Atlantique et au Morbihan sud-oriental.

En revanche, l'aire couverte par l'édition «Redon» du Journal «Ouest-France» correspond mieux, avec son extension, à certaines com-

(2) Ensemble de roches primaires plissées, dont des quartzites, des grès et des schistes durs donnant des sols infertiles.

munes de Loire-Atlantique et du Morbihan oriental, à une région caractérisée par un certain milieu physique et humain, et aussi au rayon d'action de la ville.

4) La création d'un moderne « Pays de Redon ».

La vogue récente des « pays » et les efforts pour créer ou recréer des pays ont des origines diverses et contradictoires. Se sont, en effet, conjugués un désir d'enracinement, de retour aux sources, et, d'autre part, une conception moderne de la dynamique urbaine. La première tendance, plutôt idéaliste et sentimentale a surtout des connotations rurales et correspondrait plutôt à des régions homogènes. La seconde, qui doit beaucoup aux travaux du géographe E. Juillard, sur les provinces ou grandes régions, a été reprise par les planificateurs et aménageurs de la DATAR et étendue à l'échelle de la petite région, du « pays ». Le « pays », pour eux, correspond à l'aire d'influence d'une petite ville. Enfin, les ministères ayant la responsabilité de l'emploi ont été de plus en plus préoccupés par les zones d'attraction de la main-d'œuvre et les « bassins d'emploi ».

Les deux points de vue, à l'origine assez opposés ont semble-t'il particulièrement convergé en Bretagne, et c'est le CELIB qui, le premier, a fait le projet d'une division de la région de programme de Bretagne en « pays ». Dès 1963, grâce à l'exploitation par l'INSEE des données statistiques disponibles et de l'enquête Piatier sur l'attraction commerciale, on put définir 17 « zones d'influence ». Une étude très documentée de L. Laurent, dans la revue *Octant* de l'INSEE de Rennes (3), a retracé la genèse, l'évolution et les avatars locaux de cette division.

En 1964, cependant que le Commissariat du Plan demandait à l'INSEE une carte des « Zones d'interdépendance ville-campagne » qui, selon les critères imposés, aboutissait à définir dans l'espace des quatre départements 11 « zones d'études démographiques et d'emploi » (ZEDE), la Bretagne conservait malgré cela le découpage de 1963 en 17 zones appelées désormais « pays ».

Certaines ZEDE étaient transdépartementales : ainsi celle de Saint-Nazaire s'étendait au canton de la Roche-Bernard, tandis que Saint-Nicolas-de-Redon et Guémené-Penfao étaient rattachés à Redon. Le « pays » de Redon de 1964 était aussi transdépartemental : presque la moitié du « pays » se trouve en effet en Morbihan, et toute une série de communes de Loire-Atlantique (canton de Saint-Nicolas-de-Redon) y sont rattachées.

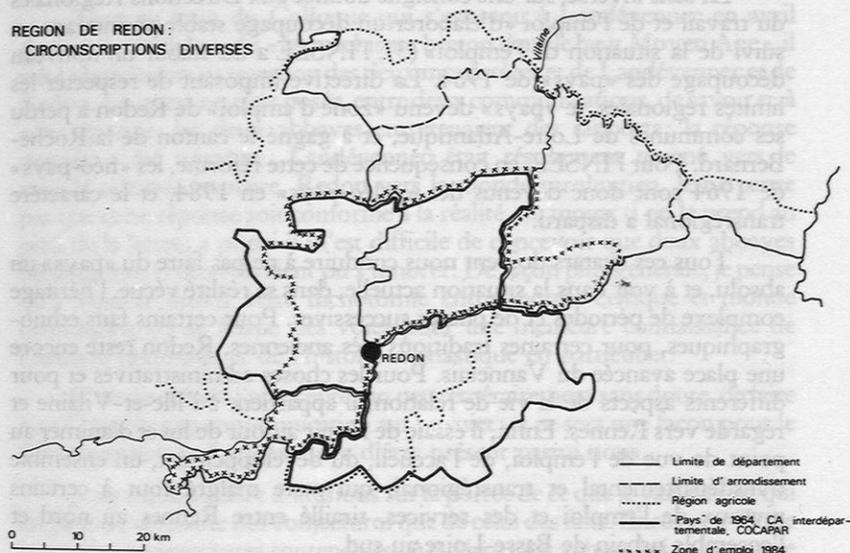
Redon, tout en restant en limite de département, se trouvait ainsi pour la première fois à la tête d'une circonscription officiellement recon-

(3) L. LAURENT, in *Octant*, n° 18, 2^e trimestre, 1984.

nue et dans laquelle il occupait une situation centrale. Ce «pays» de 1964 a été animé à partir de 1969 par un comité d'expansion : le COCAPAR. Le caractère transdépartemental fut consacré par une organisation administrative ad hoc créée en 1978. Il faut noter que le «pays» de Redon a une extension non seulement transdépartementale, mais aussi transrégionale (Bretagne et Pays de Loire).

Une telle structure transrégionale n'est pas unique en France, mais elle est loin d'être générale. Ainsi, si un comité d'expansion de «Grande-Thiérache» étend son action sur des communes des départements du Nord et de l'Aisne, des régions Nord-et-Pas-de-Calais et Picardie, en revanche, les Percherons n'ont jamais pu se mettre d'accord pour créer un organisme transdépartemental s'occupant de l'ensemble du Perche, région divisée entre trois départements et trois régions officielles.

REGION DE REDON :
CIRCONSCRIPTIONS DIVERSES



5) Le devenir du Pays de Redon.

Le dessin du nouveau «pays de Redon» est donc complètement discordant avec celui des anciennes limites révolutionnaires ou traditionnelles. Mais l'affaiblissement des sentiments d'appartenance lui a évité certains des problèmes courants des néo-pays bretons. Ainsi, dans la région de Morlaix, le sentiment d'appartenance aux anciens «pays» traditionnels, encore très fort, est en contradiction avec l'influence unificatrice exercée par la ville.

Cependant, le pays de Redon pose un autre problème : si, à un certain niveau microrégional de l'emploi, et pour le commerce banal, Redon exerce sur son pays un rayonnement incontesté, au niveau des commerces et services rares, le pays de Redon est tiraillé entre l'attraction de Rennes, d'une part, celle de Nantes et Saint-Nazaire, d'autre part.

Les transformations récentes ne sont pourtant pas venues de ces forces régionales, mais de décisions prises au niveau national.

D'abord, Redon, a profité de la création des «pays d'accueil», destinés à promouvoir le développement local par le biais du tourisme, pour réunir autour de lui douze cantons, quatre dans chacun des départements limitrophes, pour constituer un «pays d'accueil», de Redon ou de Vilaine, pour lequel Redon, située de manière très centrale, est une petite capitale.

En sens inverse, sur une consigne donnée aux Directions Régionales du travail et de l'emploi «d'élaborer un découpage stable permettant un suivi de la situation de l'emploi» (3), l'INSEE a dû établir un nouveau découpage des «pays» de 1964. La directive imposant de respecter les limites régionales, le «pays» devenu «zone d'emploi» de Redon a perdu ses communes de Loire-Atlantique, et a gagné le canton de la Roche-Bernard. Pour l'INSEE, en conséquence de cette réforme, les «néo-pays» de 1964 sont donc devenus des «paléo-pays» en 1984, et le caractère transrégional a disparu.

Tous ces avatars doivent nous conduire à ne pas faire du «pays» un absolu, et à voir dans la situation actuelle, dans sa réalité vécue, l'héritage complexe de périodes et de phases successives. Pour certains faits ethnographiques, pour certaines traditions très anciennes, Redon reste encore une place avancée du Vannetais. Pour les choses administratives et pour différents aspects de la vie de relation, il appartient à l'Ille-et-Vilaine et regarde vers Rennes. Enfin, il essaie de réunir autour de lui et d'animer au point de vue de l'emploi, de l'accueil, du développement, un ensemble transdépartemental et transrégional, qui reste malgré tout à certains niveaux de l'emploi et des services, tiraillé entre Rennes au nord et l'ensemble urbain de Basse-Loire au sud.

P. FLATRÈS

(3) L. LAURENT in *Grand N° 18, 2^e trimestre 1984*.